Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260609-2026_134_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Christophe ROBIN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Gwenaëlle AOUTIN

Délibération n°2026-134

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 1

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
MARCHE – MODIFICATION PROLONGEANT LE DELAI D'EXECUTION

Lamballe Terre & Mer a conclu, le 21 juin 2024, un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées. Le délai d'exécution de cette étude ne pouvant excéder 24 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations relatives à la phase 1.

Au vu des difficultés rencontrées dans la compilation des données nécessaires à la réalisation de la phase 1 « inventaire des ouvrages système par système » et de la phase 2 « diagnostic de fonctionnement des systèmes d'assainissement », le planning initial a pris du retard. Par conséquent, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution initial de 6 mois.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2023-211 du 12 décembre 2023 relative de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260609-2026_134_DELIB-DE

- La décision n°2024-113 du Président du 20 juin 2024, attribuant le marché à la société SAFEGE et de signer l'ensemble des pièces s'y rapportant,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la prolongation du délai d'exécution du marché de prestations intellectuels relatif à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées,

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette modification et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 12/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-